



Mission de promotion de la santé en faveur des élèves

Demande d'application d'un traitement médical

Ou automédication en milieu scolaire

Année scolaire 2017- 2018

Etablissement scolaire

Je, soussigné(e)

Parent ou tuteur légal de l'enfant :

Né(e) le : En classe de.....

Demande et autorise mon enfant à prendre

Demande et autorise le personnel de l'équipe éducative à donner à mon enfant : nom de l'adulte référent.....

(Barrer la mention inutile)

selon la **prescription, ci jointe**, du Dr.....en date du.....

Les médicaments suivants :

Je m'engage à faire connaître immédiatement toute modification du traitement

Fait à , le.....

Signature des parents ou du tuteur légal :

L'INTERNAT DU LYCEE VAL DE GARONNE

RUE EJA DE CABALLEROS

47200 MARMANDE

INTERNAT GARCONS

05 53 76 03 86

INTERNAT FILLES

05 53 76 03 87

VIE SCOLAIRE

05 53 76 02 50



vdg.viescolaire@ac-bordeaux.fr

ARRIVEE

→ **LE DIMANCHE SOIR** arrivée et accueil des élèves à partir de 20h jusqu'à 21h30 par un assistant d'éducation (AED).

Si l'élève est absent les assistants d'éducation doivent être avertis au préalable par téléphone à partir de 20h.

1° Accès par le portillon gris situé rue Portugruaro.

2° PAS DE REPAS SERVI LE DIMANCHE SOIR AU SELF

3° Les élèves internes doivent être pointés par un AED à leur arrivée à l'internat puis à 22h moment du coucher.

4° Aucune sortie n'est autorisée dès lors que l'élève est entré à l'internat.

Les responsables légaux de l'élève doivent avoir inscrit leur enfant le dimanche soir auprès de la vie scolaire en début d'année (document à remplir lors de la rentrée).



LA SANTE

L'automédication : un document doit être rempli en début d'année (voir page suivante). Il est obligatoire pour toute délivrance de Spasfon, Ibuprofène, Paracétamol et doit être accompagné d'une ordonnance d'un médecin généraliste.

Si l'élève souffre d'une pathologie médicale nécessitant un traitement continu l'infirmière scolaire doit être alertée ainsi que l'équipe vie scolaire. Le traitement sera alors délivré après que le service médical scolaire l'ait validé.

EN AUCUN CAS UN SURVEILLANT OU UN CPE NE PEUT DONNER DE MEDICAMENT SANS AVIS MEDICAL. Un élève ne peut téléphoner de lui-même à ses responsables légaux pour être évacué.

Chaque famille doit donner au lycée les coordonnées d'un correspondant proche de Marmande pour remplacer les responsables légaux en cas d'évacuation (si la famille ou le responsable légal est trop éloigné).



La sécurité :

Les consignes d'évacuation de l'internat sont affichées dans chaque lieu de vie. Des exercices d'évacuation incendie sont effectués tous les ans.

Le déclenchement volontaire d'alarme pour « jouer », la dégradation des extincteurs sont passibles d'un conseil de discipline et d'une exclusion définitive de l'internat.

L'INTERNAT UN LIEU DE VIE

LES ANIMATIONS POSSIBLES PROPOSEES

Les internes peuvent pratiquer des activités sportives avec les **AED** certains soirs de la semaine : foot en salle, badminton

SI ILS PRATIQUENT UN SPORT EN CLUB À L'EXTÉRIEUR DU LYCÉE, LES ÉLÈVES DOIVENT DEMANDER UNE AUTORISATION AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT EN PRODUISANT LA LICENCE DU CLUB CONCERNÉ.

L'UNSS propose également des activités sportives : inscription auprès des enseignants d'EPS au gymnase.

La Maison des Lycéens offre aussi des activités dont du théâtre d'improvisation un soir par semaine.

Des **délégués** sont élus chaque année par étage et parmi ces délégués 2 sont désignés comme les représentants de l'ensemble des internes.

MEMORANDUM DE L'INTERNE

TELEPHONE LIGNE DIRECTE A PARTIR DE 17H45

- INTERNAT FILLES 05 53 76 03 87
- INTERNAT GARCONS 05 53 76 03 86

LES INDISPENSABLES

- * 2 CADENAS POUR FERMER BUREAU ET ARMOIRE
- * 1 REVEIL
- * 1 DRAP HOUSSE 90X140 CM
- * 1 COUETTE AVEC HOUSSE
- * 1 OREILLER AVEC HOUSSE
- * 1 ALESE
- * UN NECESSAIRE DE TOILETTE AVEC SERVIETTE DE BAIN
- * DES CHAUSSONS
- * VETEMENTS POUR LA SEMAINE

Les objets de valeur ramenés par les internes sont sous leur seule responsabilité.

Les draps et linge de lit doivent être lavés et changés tous les 15 jours au minimum.

LE DEPART DE L'INTERNAT

→ Votre enfant est absent une nuit de l'internat :

- C'est une absence régulière un soir précis de la semaine. VOUS DEVEZ LE SIGNALER à la Vie scolaire en remplissant un document remis à votre enfant.

- C'est une absence exceptionnelle : une demande écrite doit être faite auprès des CPE par les responsables légaux. Si votre enfant est malade, absent depuis le début de la journée vous devez téléphoner à la Vie Scolaire dès 7h30 au 05 53 76 02 50.

UN ELEVE INTERNE NE PEUT PAS QUITTER LE LYCEE SANS QUE LA VIE SCOLAIRE EN SOIT PREVENUE ET AI DONNE SON ACCORD.

→ Départs « normaux » de l'internat après la fin des cours du vendredi :

- * Pour les élèves qui partent le vendredi AVANT midi ils déposent leurs valises à la bagagerie près de la Vie Scolaire.

- * Pour les élèves qui partent le vendredi APRES MIDI les valises restent à l'internat et sont récupérables aux horaires suivants par un AED : 13h30 à 14h / 14h45 à 15h/ 15h45 à 16h/ 16h45 à 17h/ 17h45 à 18h

L'internat est fermé de 7h15 à 17h45 sauf le mercredi après-midi où il reste ouvert en présence d'un AED à partir de 13h45. Vous pouvez demander à ce que votre enfant ne sorte pas du lycée le mercredi après-midi (écrit à adresser à la Vie Scolaire).

TOUT CE QUI EST INTERDIT ET PASSIBLE DE PUNITIONS OU DE SANCTIONS

Sont interdits : cigarettes, vapoteuses, alcools, substances illécites, violences physiques et verbales, briquets et allumettes, intrusions, entrées de personnes non internes dans les locaux. Ces faits peuvent amener à l'exclusion définitive de l'internat.



Les élèves internes se doivent de travailler pendant les études surveillées, d'avoir une tenue correcte. Les linges de lit doivent être régulièrement changés et propres.



L'internat une vie en collectivité

Les règles à respecter

- PAS DE SORTIES EN DEHORS DES HORAIRES AUTORISES
- RESPECT DES ADULTES ET DES CAMARADES
 - pas de bruit nuisible surtout après 22h
 - pas de violences physiques ou verbales
 - des chambres propres et rangées
- UNE HYGIENE DE VIE
 - une douche quotidienne
 - des sanitaires laissés propres
 - des vêtements rangés
 - INTERDICTION DU TELEPHONE OU AUTRES MULTIMEDIAS lors des études et après 22h

Les objets tels que bouilloire, consoles de jeux, chauffage d'appoint, ventilateur etc... sont strictement interdits.

HORAIRES DE L'INTERNAT

MATIN

6H45	LEVER
7H15	FERMETURE DE L'INTERNAT
7H30	FERMETURE DE L'ACCES AU SELF
7H45	DEPART EN COURS

SOIR

17H45	*OUVERTURE DE L'INTERNAT * <u>1er appel de TOUS les internes.</u> Les élèves MINEURS ont interdiction de sortir du lycée.
18H 19H	* ACTIVITES SPORTIVES OU CULTURELLES POSSIBLES AVEC UN AED
18H15	* FERMETURE DE L'INTERNAT
18h30 19h30	* SELF/REPAS. Accès au self (fermé à partir de 19h)
19h30	* FERMETURE DES PORTAILS DU LYCEE * <u>OUVERTURE DES INTERNATS/ 2ème appel.</u> Les MAJEURS AUTORISES doivent être rentrés pour le 2ème appel
19H40 21H	* ETUDE SURVEILLEE OBLIGATOIRE
21H 22H	QUARTIER LIBRE EN CHAMBRE
22H	COUCHER : EXTINCTIONS DES LUMIERES, DES PORTABLES, TABLETTES, PC etc.... Dernier appel : les élèves BTS doivent être rentrés.